



ARRÊTÉ DU MAIRE N° 2018/0277

**PROVISOIRE INTERDISANT LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION EN VUE D'UNE MANIFESTATION COMMUNALE**

Le Maire de la Commune de Bussy Saint-Georges;  
 VU le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 2211-1, L. 2212-2, L. 2213-1 et L. 2213-2 ;  
 VU le Code pénal notamment l'article R.610-5 ;  
 VU le Code de la route notamment les articles R. 411-8, L. 325-1 à L. 325-3 et R. 417-10 ;  
 VU le Code de la voirie routière ;  
**CONSIDERANT** qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures propres à assurer la sécurité de tous les usagers du domaine public lors du feu d'artifice qui se déroulera le vendredi 13 juillet 2018 à Bussy Saint-Georges ;  
**CONSIDERANT** que rien ne s'oppose à ce qu'il soit fait droit à la présente demande ;

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** Le vendredi 13 juillet 2018 à 23 heures se déroulera le « Feu d'artifice » sur le boulevard des Genêts et le Théâtre de verdure. La circulation et le stationnement seront modifiés comme suit :

- Du jeudi 12 juillet 2018 à 20 heures et ce jusqu'au samedi 14 juillet 2018 à 3 heures : le stationnement sera interdit sur le boulevard des Genêts entre le rond-point du Laos et ce jusqu'à la promenade Jean Matelain.
- Du jeudi 12 juillet 2018 à 20 heures et ce jusqu'au samedi 14 juillet 2018 à 3 heures : le stationnement sera interdit sur la rue Madame de Montespan du boulevard des Genêts et ce jusqu'à la rue Guillaume de Bordeaux.
- Du jeudi 12 juillet 2018 à 20 heures et ce jusqu'au samedi 14 juillet 2018 à 3 heures : le stationnement sera interdit sur la rue Guillaume de Bordeaux de l'allée Madame de Montespan et ce jusqu'à l'avenue Marie Curie.
- Du vendredi 13 juillet 2018 à 14 heures et ce jusqu'au samedi 14 juillet 2018 à 3 heures : La circulation sera interdite sur le boulevard des Genêts entre le rond-point du Laos et ce jusqu'à la promenade Jean Matelain ainsi que sur la rue Madame de Montespan du boulevard des Genêts et ce jusqu'à la rue Guillaume de Bordeaux.
- Du vendredi 13 juillet 2018 à 14 heures et ce jusqu'au samedi 14 juillet 2018 à 3 heures : La circulation sera autorisée en contre sens de circulation sur la rue Guillaume de Bordeaux afin de permettre aux usagers de rejoindre les centres de cultes. Ils auront obligation pour rejoindre l'avenue Marie Curie d'emprunter l'allée Madame de Montespan et le boulevard Louis Guibert

Les déviations se feront par l'avenue du Général de Gaulle et l'avenue Marie Curie.

**Article 2 :** Dans le cadre de cette manifestation, une benne à déchets seront installée du vendredi 13 juillet 2018 au matin et ce jusqu'au lundi 16 juillet 2018 à 9 heures sur le domaine public comme suit :

- une benne au droit de la passerelle, étang des Grives.

**Article 3 :** La signalisation correspondant au présent arrêté sera mise en place par les Services techniques municipaux sous le contrôle de la Police municipale. L'affichage dudit arrêté se fera 48 heures avant la manifestation.

**Tous véhicules en stationnement ne respectant pas le présent arrêté sera considéré comme gênant et pourra être mis en fourrière.**

<b>SERVICES TECHNIQUES</b>
Transmis à la Sous-préfecture de Torcy le
Publié le :
Le Maire, - Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ; - Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité (publication, affichage ou notification)

**Article 4 :**

M. le Commissaire de Police de Lagny

M. le Chef de service de la Police municipale de Bussy Saint-Georges

M. le Commandant des Services d'Incendie et de Secours de Ferrières-en-Brie

M. le Directeur des Transports Autocars de Marne La Vallée

M. le Directeur des Services techniques municipaux de Bussy Saint-Georges

MME la Directrice Générale des Services de Bussy Saint-Georges

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-préfet de Torcy.

Fait à Bussy Saint-Georges,

Le 26 juin 2018

Le Maire,

Yann DUBOSC

